

Rapport ESG et de prise en compte du risque de durabilité

Loi Energie Climat, article 29

Nom de l'entité : Covéa Aqua

31/12/2021

Présentation de la démarche générale de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF).

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques embarqués dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Les grands principes

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG dans toute sa chaîne de valeur. Être responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte pour la deuxième fois.

Les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG sont :

- La prise en compte de la caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière
- La prise en compte de la stratégie financière de Covéa
- La prise en compte du modèle de gestion de Covéa Finance
- La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG
- La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes

Nos politiques et engagements

Trois politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covéa Finance

- La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial

La prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs d'entreprise à horizon 2026, et l'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

Ressources internes

Deux équipes sont impliquées dans l'analyse de critères extra-financiers à Covéa Finance :

- Pour les investissements en direct en ligne à ligne dans les mandats et OPC, l'analyse est effectuée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière à travers deux méthodologies. La première porte sur les émetteurs souverains, et la seconde sur les émetteurs privés.

L'équipe d'analyse financière et extra-financière comprend aujourd'hui 11 analystes dédiés à l'appréciation des critères de performance extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés, couplés à l'utilisation de prestataires, permettent à Covéa Finance de couvrir un large

spectre de sociétés, tant en termes géographiques qu'en termes de taille de capitalisation, en fournissant une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion.

- Pour les investissements indirects à travers des fonds de fonds, l'analyse est effectuée par l'équipe de Multigestion au moyen de questionnaires globaux de sélection et d'évaluation qui comportent une rubrique extra-financière. Le premier niveau de questionnaire est destiné à la société de gestion tierce, et le second niveau est au niveau du fonds sous-jacent lui-même.

Le recours à des prestataires nous apportant une expertise spécifique et ciblée a été acté. Ceci vient en complément de la méthodologie de recherche développée en interne.

Ci-dessous les prestataires de données sélectionnés :

Prestataires	Données fournies	Expertise
ISS & ISS ESG	Recommandations de vote et analyse Notation ESG des émetteurs Données sectorielles Expertise climat Données sur les controverses	Analyse des résolutions en Assemblées Générales (au regard des exigences de notre politique de vote) Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans notre politique d'exclusion Intensité et empreinte carbone Taxonomie Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses
CDP (Carbone Disclosure Project)	Réponse des émetteurs aux questionnaires "carbon", "water" et "forest"	Expertise environnementale
Urgewald (ONG)	Global Coal Exit List (GLEL)	Expertise charbon
Vigéo	Notation ESG des émetteurs Données sur les controverses	Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses

Sur la base des informations disponibles, le poids des données calculées et des données estimées, chez notre principal prestataire ISS, est le suivant :

	Données publiées	Données estimées
Notation ESG des émetteurs	>= 80%	<20%
Armes controversées	100%	0%
Exclusions normatives	100%	0%
Activités liées au tabac	7%	93%
Activités liées aux jeux d'argent	25%	75%
Données sur les énergies fossiles	33%	67%
Données sur le charbon	44%	56%
Données sur le nucléaire	10%	90%
Taxonomie européenne	0%	100%
Données climatiques	25%	75%
Objectifs de Développement Durable (ODD)	10%	90%

Source : ISS

Pour plus d'informations sur la démarche de Covéa Finance, merci de consulter le site internet de Covéa Finance (rubrique : Engagements & ESG).

Présentation de la gamme de fonds à thématique environnementale

Covéa Finance s'est doté depuis juin 2018 d'une gamme de 4 fonds ouverts à thématique environnementale. Cette gamme traduit notre volonté de fonder nos investissements sur une vision à long terme des enjeux environnementaux tout en permettant également à nos clients d'y participer de façon ciblée. Cela illustre notre souci de réduire l'impact négatif des activités humaines sur le climat et les ressources naturelles :

- Covéa Aeris participe à la décarbonation de l'économie en investissant dans des sociétés dont l'activité émet peu de gaz à effet de serre ou ayant un impact bénéfique sur la qualité de l'air.
- Covéa Aqua investit dans des valeurs liées à la thématique de l'eau, de son approvisionnement à l'optimisation de son utilisation.
- Covéa Terra investit dans des sociétés ayant la volonté d'établir des modes de consommation et de production durable, et engagées dans un modèle axé sur l'économie circulaire.
- Covéa Solis, se concentre sur des sociétés engagées dans la transition énergétique, par le recours à des énergies plus propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore la fourniture de services de mobilité durable.

Réalisations et mise en œuvre

Composition du portefeuille

Fonds	Actif net au 31/12/2021 (M€)	Poids dans les encours de Covéa Finance	Eligibilité à une analyse ESG	Poids dans le portefeuille
Covéa Aqua	125	0,12%	Eligible à une analyse ESG*	97%
			Non-éligible à une analyse ESG**	3%

(*) Actions, Obligations privées, Obligations souveraines, OPC

(**) Monétaire, Liquidités, Futures

Méthodologie

Conformément à sa méthodologie, Covéa Finance a fait le choix d'avoir une approche progressive. L'analyse ESG couvre les catégories suivantes : actions, obligations (émetteurs souverains et privés) et, depuis 2019, les Organismes de Placement Collectif (OPC) internes et externes.

Au 31/12/2021, 97% des encours totaux du fonds sont couverts par une analyse ESG.

Système de notation spécifique aux fonds à thématique environnementale

Dans le cadre de la gestion des fonds à thématique environnementale, les équipes de gestion et d'analystes travaillent conjointement à l'identification d'entreprises éligibles à l'un ou à plusieurs de ces fonds.

L'investissement du portefeuille s'effectue en retenant au minimum 75% de valeurs pouvant se rattacher à la thématique. Pour ce faire, la société de gestion attribue une note de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à chacune des valeurs. Pour pouvoir être retenue dans la poche des 75%, une valeur devra avoir obtenu la note moyenne de 3/5 minimum.

Cette note est attribuée dans le cadre d'une grille de notation élaborée conjointement par les équipes de gestion et les équipes ESG. La grille permet d'évaluer la pertinence des activités et la performance environnementale des entreprises étudiées au regard des thématiques des fonds. Le lien avec la thématique peut être apprécié à différents niveaux :

- L'activité de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds (ex : le pourcentage du chiffre d'affaires (ou l'excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat net) et/ou les parts de marché en lien avec la thématique et/ou la part des énergies renouvelables dans le total des capacités installées (mix énergétique) et/ou la détention d'une technologie clé et/ou la réalisation d'une acquisition récente et/ou la présence d'une division intégrée dans un pôle global chiffré et/ou la présence d'une activité en lien avec la thématique mais non quantifiée...)
- Les impacts environnementaux directs ou indirects de l'entreprise en lien avec la thématique du fonds (ex : les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») propres à l'entreprise et/ou leur dynamique et/ou les émissions de polluants atmosphériques et/ou les émissions de GES évitées...).
- Les engagements pris et communiqués par l'entreprise en matière environnementale en lien avec la thématique du fonds (ex : définition par

l'entreprise d'objectifs de performance quantitatifs et qualitatifs en matière de réduction de la pollution de l'air/réduction d'émission de gaz à effet de serre, participation à des initiatives de place, transparence sur les indicateurs de performance publiés, engagement du management ...).

Analyse ESG émetteur

Plus largement, dans le cadre de sa démarche ESG, Covéa Finance a défini sa propre méthodologie d'analyse des émetteurs. Les analystes réalisent des études reposant sur :

- L'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport Climat, site internet....) ;
- Les données relatives au climat et à la transition énergétique fournie par notre prestataire London Stock Exchange group ;
- Les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- Une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex : controverses, tendances, pratiques...) ;
- Tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG).

Pour chaque pilier « Environnement », « Social » et « Gouvernance » Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés. Un exercice identique a été réalisé pour les émetteurs souverains.

Pour l'évaluation ESG des émetteurs privés, la société d'analyse extra-financière ISS s'appuie sur une consultation systématique des entreprises d'une part, et de leurs parties prenantes (ONG, syndicats,...) d'autre part, avec un recours à plus de 250 indicateurs par entreprise. Les opinions d'ISS sont communiquées en continu et permettent d'alerter sur les engagements, les performances et les risques ESG des entreprises.

Chaque critère retenu (respect des ressources humaines, respect de l'environnement et gouvernance d'entreprise) et évalué par ISS permet d'établir une note semestrielle par critère qui peut aller de « 1 » à « 4 » (comprenant les notes 2 ; 3), c'est-à-dire 4 notes possibles. Seules les sociétés avec les meilleures notations ESG pour atteindre un taux de sélection de 80% seront retenues pour l'univers d'investissement (autrement dit, sont exclues les valeurs avec les moins bonnes notations jusqu'à atteindre le taux de sélectivité de 20%).

Pour les émetteurs privés plus particulièrement, et au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions GES • Production/ traitement des déchets • Biodiversité • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mix énergétique • Eau – stress hydrique • Déforestation • ...
Social	<ul style="list-style-type: none"> • Parité F/H • Rétention des talents • Critères ESG dans la chaîne d’approvisionnement • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail • Santé • Éducation / formation • ...
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence des politiques et rapports de rémunération • Séparation des pouvoirs • Indépendance du Conseil • Durée des mandats • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Liberté et démocratie • Criminalité et Sécurité • Fiscalité • ...

Un exercice de calibrage a été réalisé et permet de formuler de manière objective l’appréciation (sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs). En complément de ces critères génériques, les analystes étudient des critères spécifiques eu égard au secteur d’activité et à la zone géographique de l’émetteur. La grille d’analyse sectorielle développée en interne permet d’identifier facilement les enjeux matériels propres à chaque secteur et donc les critères à analyser.

Pilier	Exemples de critères d’analyse par secteur	
	Secteur de l’Énergie	Secteur des Soins de santé
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES • Qualité de l’air • Impact de l’activité sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l’énergie • Gestion des déchets notamment médicamenteux • Impact environnemental des produits
Social	<ul style="list-style-type: none"> • Relation avec les communautés locales • Relations avec les employés • Santé/sécurité des employés • Capacité d’innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des médicaments et gestion des brevets • Transparence dans la communication et le marketing • Sécurité des produits • Gestion de la chaîne d’approvisionnement
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Influence du cadre réglementaire et politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique des affaires • Influence du cadre réglementaire et politique • Respect du droit de la concurrence

L’ensemble de ces éléments sont synthétisés dans des fiches d’analyse ESG (émetteur par émetteur) à destination des équipes de Gestion et de Recherche financière/extra-financière et macro-économique.

Engagement Actionnarial

Posséder une action donne généralement le droit à l’actionnaire de s’exprimer sur la gestion de l’entreprise. L’objectif de l’Assemblée Générale (AG) est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l’AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l’engagement et de la démocratie actionnariale.

Les résolutions présentées par les sociétés relèvent le plus souvent d’aspects relativement techniques qui ne soulèvent pas d’enjeux sociaux ou environnementaux. Néanmoins Covéa Finance considère que la prise en compte de critères ESG dans la stratégie de vote peut être pertinente.

Outre l’exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d’une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d’une transparence accrue. Au cours de l’année 2021, Covéa Finance a poursuivi le développement du dialogue actionnarial.

Exclusions

La politique d’exclusion de Covéa Finance est publiée sur le site Internet et fait l’objet d’une révision annuelle.

En conformité avec les recommandations de l’AFG sur l’interdiction du financement des Armes à Sous Munition (ASM) et des Mines Antipersonnel (MAP), Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées :

- Armes à sous munition (ASM) et mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d’Ottawa (1997) et d’Oslo (2008)
- Armes bactériologiques et/ou chimiques

Au-delà de ces exclusions normatives, Covéa Finance a également défini des exclusions sectorielles, en s’engageant à exclure les entreprises productrices de tabac ainsi que celles qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d’affaires direct dans le secteur des jeux d’argent et de paris.

Covéa Finance s’engage à exclure de ses investissements, en lien avec la thématique du charbon :

- Sur des seuils relatifs. Pour les énergéticiens dont la production d’électricité est générée à partir de charbon, et/ou dont les capacités installées sont alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique) et ; - pour les entreprises (y compris extracteurs) générant une part de leur Chiffre d’Affaires grâce au charbon. Dans les deux cas, Covéa Finance s’engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils, les énergéticiens et entreprises (y compris extracteurs) comme précisé ci-dessous :

		palier 1	palier 2	palier 3
OCDE	2020	2025	2030	
	30%	15%	0%	
hors OCDE	2020	2025	2030	2040
	30%	20%	10%	0%

Exemple zone OCDE : Covéa Finance exclura à compter de 2025 les entreprises générant plus de 15% de leur Chiffre d’Affaires grâce au charbon

Exemple hors zone OCDE : Covéa Finance exclura à compter de 2025 les énergéticiens dont 20% ou plus de la production d’électricité est générée à partir de charbon

Un échéancier produit en interne permet d’identifier les entreprises concernées jusqu’à horizon 2040 et de piloter notre stratégie de désengagement.

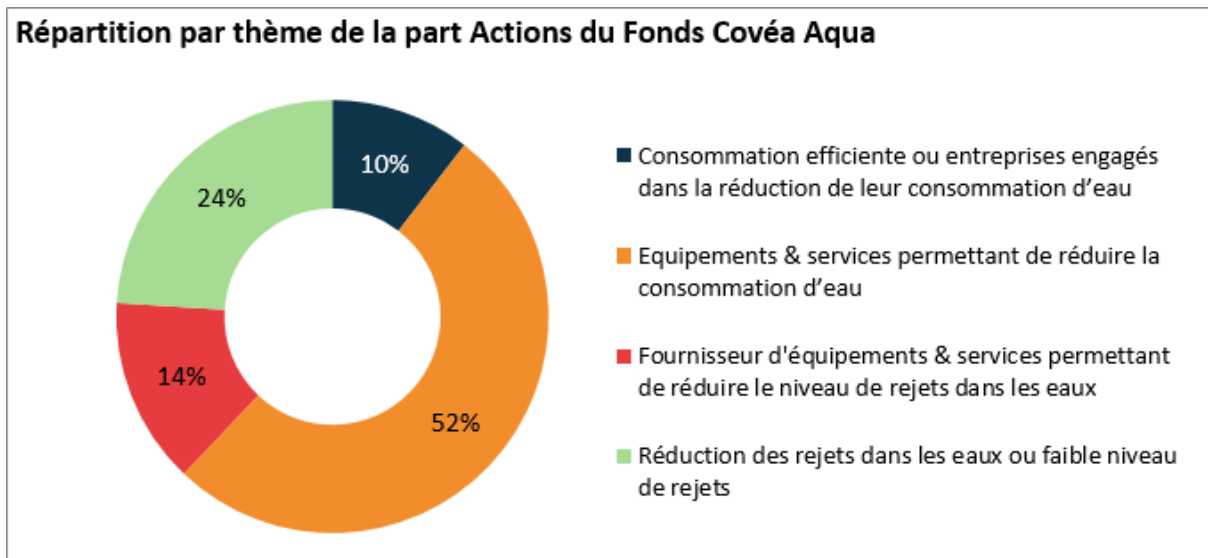
- Sur des seuils en absolu. Pour les énergéticiens disposant de plus de 5GW de capacités installées alimentées par du charbon (i.e. charbon thermique); - pour les extracteurs disposant de capacités d’extraction supérieures à 10Mt. Pour les seuils en absolu, les exclusions s’appliquent à compter de la publication de la politique d’exclusion.

Pour ses expositions obligataires, Covéa Finance cesse tout nouvel investissement dans les entreprises susmentionnées, et se garde le droit de conserver les titres déjà investis jusqu’à maturité (avec une échéance maximale à 2025).

Résultats

Systeme de notation et analyse ESG

Au 31 décembre 2021, la part action du fonds Covéa Aqua est répartie entre les thèmes suivants :



Source : Covéa Finance

L’intégralité des valeurs actions détenues au 31 décembre 2021 ont fait l’objet d’une notation dans le cadre de la grille d’évaluation interne dédiée aux fonds à thématique environnementale. Au 31 décembre 2021, 89% du portefeuille avait obtenu une note supérieure à 3/5.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, 19 fiches d’analyses ESG avaient été réalisées sur les entreprises détenues en portefeuille.

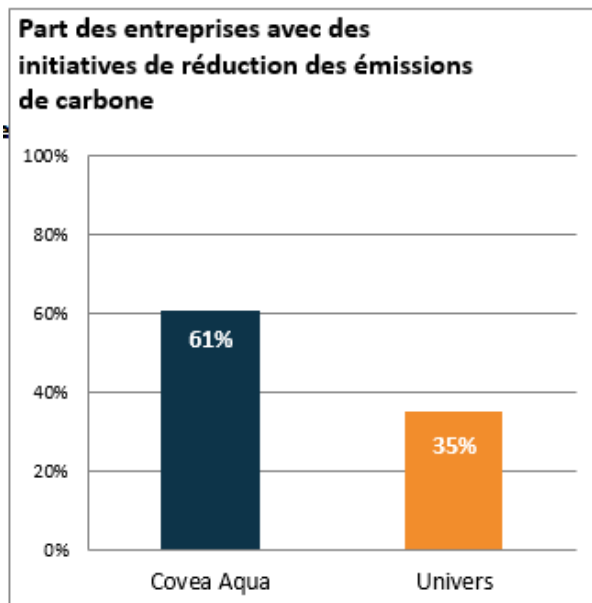
Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique, alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Covéa Finance a fait le choix de publier l'intensité carbone du chiffre d'affaires. Cette dernière est une lecture opérationnelle directe, liée à l'activité de l'entreprise.

Le calcul de l'intensité carbone a ses limites. Il est basé sur des bases de données fournies par des prestataires spécialisés. Ces derniers s'appuient sur les données estimées par les émetteurs, selon des méthodes de calcul/d'estimation parfois variables. Quand les émetteurs ne publient pas ces données, notre prestataire doit les estimer. La comptabilité carbone n'est donc pas encore aussi mature que la comptabilité financière et doit être interprétée avec précaution.

Lors de l'analyse des émetteurs, Covéa Finance ne se limite pas à l'analyse de l'intensité carbone, mais accorde également de l'importance à la contribution de chacun à la transition énergétique (scénarios, émissions évitées).

A titre d'illustration, le fonds Aqua suit la part des entreprises dans lesquelles il est investi, qui communiquent sur les initiatives en termes de réduction des émissions carbone, et veille à ce que ce chiffre soit supérieur à celui de son univers d'investissement :



Source : ISS, Covéa Finance

Information spécifique sur l'intensité carbone du fonds :

Au 31/12/2021, 6% des encours composant le portefeuille Covéa Aqua ne sont pas intégrés dans le calcul de l'intensité carbone, notamment pour des raisons de faisabilité (transparisation des fonds externes détenus dans les fonds de fonds) ou encore en raison de l'horizon court de l'investissement (monétaire).

Covéa Finance a choisi de publier l'intensité carbone de ce portefeuille puisque 94% du portefeuille est couvert par le calcul de l'empreinte carbone :

	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone	Intensité Carbone (Teg.CO2 / M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Aqua	94%	154

Enfin, Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées.

L'analyse régulière des controverses porte notamment sur les questions de pollution de zones naturelles ou sur la commercialisation de produits nocifs pour la biodiversité.

Les indicateurs SFDR mis en place cette année, fournis par ISS, comportent les thématiques suivantes :

- Part des investissements totaux de Covéa Finance dans des sociétés dont les activités sont situées à proximité de zones de biodiversité sensible : résultat 0.08%, taux de couverture 99.85%
- Part des investissements totaux de Covéa Finance dans des sociétés dont les activités affectent les espèces protégées : résultat 0.19%, taux de couverture 99.85%

Conformément aux termes de la Convention de Rio sur la Diversité Biologique, ces éléments seront désormais monitorés et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre « Due Diligence / guide du dialogue actionnarial – dialogue émetteurs ». Enfin, Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Concernant plus particulièrement le risque réglementaire, Covéa Finance a mis en place en 2021 un Comité d'Audit et de Conformité (« COMAC »). Ce comité réunit sous la responsabilité du RCCI en charge des contrôles périodiques et de la conformité, au moins un dirigeant responsable au sens de l'article L539-9 du Code Monétaire et Financier, les deux RCCI de la société, les directeurs, chaque responsable d'une fonction de contrôle (Audit, Conformité, Contrôle Interne, Contrôle des Risques), les responsables de pôle (Gestion, Recherche, RH, Finance, Marketing-Communication, Commercialisation, Négociation...) ainsi que le responsable des Procédures.

Il a pour mission de :

- Partager une culture de maîtrise des risques de non-conformité vis-à-vis des enjeux réglementaires au sein de Covéa Finance
- Accompagner le développement des activités de la société en apportant conseil et assistance
- Piloter le programme de conformité de Covéa Finance
- Assurer l'éthique financière (prévention des conflits d'intérêt, déontologie etc...)

Il se réunit au minimum trois fois par an.

D'autre part l'intégration dans notre méthodologie d'analyse des émetteurs sur la base de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, variables en intensité selon les secteurs.

Risques génériques en cas de non-maîtrise des facteurs ESG		
Environnement	Social Sociétal	Gouvernance
Risques physiques, de transition et de réputation		
Risques de pénalités financières		
Risques réglementaires		
Risques liés au financement		
Risques de discontinuité de l'activité		
Risques opérationnels émergents (dont technologiques)		

Risques spécifiques au réchauffement climatique et aux atteintes à la biodiversité		
Risques physiques*	Risques de transition*	Risques de réputation*
<p>Les acteurs financiers sont susceptibles d'investir dans des sociétés "dont l'activité dépend directement de services rendus par la nature. Il peut s'agir de la fourniture d'eau potable ou de bois, de l'entretien de terres cultivables... Or il suffit que des espèces vivantes déclinent à un endroit pour que toute la chaîne se grippe. C'est le risque dit physique." (...). En outre, "certains processus de fabrication d'industries chimiques ou alimentaires reposent sur un approvisionnement en eau dont la régularité dépend des écosystèmes. Il suffit alors que la qualité ou la quantité de celle-ci ne soit plus au rendez-vous pour perturber l'activité économique qui en découle, et par ricochet les investissements réalisés dans ce secteur."</p>	<p>"Plus une entreprise a un impact sur la biodiversité et plus elle s'expose à ce qu'un jour un gouvernement établisse une nouvelle norme, ou que les consommateurs changent leurs habitudes, la forçant alors à modifier rapidement ses pratiques sous peine de se retrouver en grande difficulté. Une telle situation est susceptible d'exposer les banques, fonds et assureurs finançant ces sociétés. C'est le risque dit de transition."</p>	<p>"Avant même qu'une nouvelle réglementation ou habitude de consommation ne se mette en place, ou qu'un service rendu par la nature fasse défaut, une entreprise peut être critiquée sur ses pratiques vis-à-vis de la biodiversité. Tous les scénarios sont dès lors possibles : boycott des consommateurs, effondrement en bourse, blocage de l'activité... C'est le risque dit de réputation."</p>

L'équipe d'analyse a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus pertinents par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels. Cette grille est aussi utilisée par l'équipe d'analystes pour évaluer la performance ESG des entreprises détenues en portefeuille en fonction des actions qu'elles mettent en œuvre pour se couvrir et/ou atténuer leur exposition auxdits risques.

Le principe de « double matérialité » qui sera mis en exergue dans les futurs reportings aux standards Disclosure, est déjà pris en compte dans la démarche d'analyse et le processus de décision d'investissement. Il s'agit, d'une part, d'examiner l'impact du risque de durabilité embarqué dans les portefeuilles à travers les investissements dans les entreprises cotées et, d'autre part, d'examiner et d'évaluer les impacts que ces entreprises ont elles-mêmes sur leur environnement et leurs parties prenantes. Pour ce faire, nous avons établi des grilles de critères par pilier E, S et G pour évaluer ces risques.

Par ailleurs, l'analyse des controverses liées aux émetteurs permettent d'évaluer la criticité des risques embarqués, notamment en termes de transition énergétique, de changement climatique et de biodiversité, et selon les cas d'engager un dialogue actionnarial avec les sociétés concernées, et de prendre les décisions de gestion qui s'imposent (achat, vente, maintien en portefeuille, allègement etc...) lors des comités d'investissement rassemblant analystes et gérants.

Les risques ESG ou de durabilité gagnent en maturité, mais les données associées manquent encore de fiabilité, comparabilité et harmonisation. C'est ainsi que les données sources de base font souvent défaut, impliquant des difficultés à les mesurer et par là même à les analyser. L'aspect principalement qualitatif de ces risques vis-à-vis d'autres types de risques ayant une plus grande maturité (boursiers et financiers) est une caractéristique intrinsèque.

Information spécifique sur la politique d'exclusion :

Au 31/12/2021, 6% des encours composant le portefeuille Covéa Aqua ne sont pas couverts par la politique d'exclusion de Covéa Finance, notamment pour des raisons de faisabilité (transparisation des fonds externes détenus dans les fonds de fonds) ou encore en raison de l'horizon court de l'investissement (monétaire). L'ensemble des encours éligibles (94%) ont été couverts par la politique d'exclusion de Covéa Finance.

Information spécifique sur la politique d'engagement actionnarial :

Au cours de l'exercice 2021, 2 sociétés présentes en portefeuille (au 31 décembre 2021) ont été rencontrées dans le cadre d'un dialogue actionnarial sur des thématiques ESG. Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport des votes de Covéa Finance sur le site de la société.